



Pointe Noire, le 25 juin 2020

NOTE DE POSITION

Transparence sur le choix du prestataire des dépistages à la Covid-19 aux frontières congolaises et obligation pour l'Etat de supporter les frais y relatifs

Le gouvernement congolais vient de décider de l'obligation des dépistages aux frontières aériennes. Si cette mesure qui contribue à la limitation de la propagation de la Covid-19 est bien accueillie par les populations, elle suggère néanmoins des préoccupations quant au choix du Cabinet retenu et à la prise en charge du coût de dépistage imputé aux voyageurs eux-mêmes.

Dans une lettre datée du 22 juin 2020 et sur instruction de Son excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat du Congo, le Premier Ministre Monsieur Clément MOUAMBA annonçait d'une part la décision du gouvernement de soumettre les voyageurs au dépistage rapide au covid-19 aux frontières aériennes et d'autre part, attribuait cette prestation à la ***Société Del Biotechnologies***.

Ce Cabinet semble, selon plusieurs sources, n'avoir aucune référence en la matière. ***Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)-Congo*** se demande dans ces conditions, ***quelle a été la procédure de recrutement appliquée pour ce recrutement ?*** Au cas où un appel d'offre aurait eu lieu, ***quelles sont les sociétés ayant postulé et Quels critères techniques et financiers ont prévalu pour déterminer ce choix ? Le renforcement de l'intégrité doit être une priorité dans la recherche de l'efficacité dans la gestion du covid 19 et son éradication.***

Par ailleurs, PCQVP Congo ne comprend pas la décision du paiement du coût de ce dépistage par les voyageurs. Il est de notoriété publique que le gouvernement a bénéficié d'appuis multiformes pour lutter contre la propagation de la covid-19. ***Comment comprendre que les tests dont il est question et qui font partie de cette lutte soient à la charge des voyageurs ? Quelle est donc dans ce cas la participation de l'Etat ? Comment le gouvernement va-t-il s'employer pour faire payer ce test de dépistage à Covid-19 aux voyageurs ? Pense-t-on créer une taxe de dépistage covid-19 payable à l'arrivée aux frontières ? L'appui à la lutte contre la covid 19 doit susciter prioritairement des réponses publiques et non des particuliers, car la pandémie du covid 19 est avant tout une guerre pour laquelle l'Etat doit répondre avant de solliciter la contribution des populations déjà appauvries et subissant un impact dramatique de cette pandémie depuis le début de la crise. Imposer aux voyageurs de payer leur test pourrait constituer une peine de plus face à la détresse vécue par les populations.***

En tout état de cause, le recrutement de la Société Del Biotechnologies semble avoir été décidé en méconnaissance des normes de transparence contenues dans le code de transparence dans la gestion des finances publiques et des procédures de passation des marchés publics.

Pour rappel, le pays s'est librement engagé à mettre en œuvre ces règles. Et l'obligation de paiement du dépistage à Covid-19 par les voyageurs serait une injustice puisqu'il revient à l'Etat, vu sa politique

de riposte et de protection de la population, de prendre en charge tous les aspects liés à cette pandémie. A ce stade, PCQVP Congo recommande au gouvernement de :

Publier et de rendre accessibles les informations concernant le recrutement de la Société Del Biotechnologies

Divulguer la liste des postulants à l'appel d'offre en lien avec ce recrutement, y compris les capacités techniques et financières de chaque société, sans oublier les propriétaires réels de ces sociétés ;

Revoir son plan national de riposte contre la Covid-19, en priorisant la protection de la population qui passent nécessairement par la gratuité effective du dépistage à Covid-19 à tous les niveaux.